

Avril 2022

Commune de Montet (Glâne)

## Informations officielles :

Convocation à l'Assemblée Communale	2
PV de l'assemblée du 7 décembre 2021	3
Informations pratiques	14
Bilan législature	15
Comptes 2021	17

# Bulletin communal



**Convocation à  
l'Assemblée communale  
mardi 3 mai à 20h00  
à la salle communale**



## Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Montet, sont convoqués à l'Assemblée communale le :

**mardi 3 mai 2022 à 20h00**

**1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2021\*, approbation**

**2. Comptes 2021 :**

**2.1 Comptes de résultat**

**2.2 Comptes des investissements**

**2.3 Rapport de l'organe de révision**

**2.4 Préavis de la Commission financière, approbation**

**3. Approbation du Règlement de l'Accueil extrascolaire (AES)\***

**4. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois\***

**5. Divers**

Sont invités à l'Assemblée communale tous les citoyennes et citoyens actifs qui ont leur domicile sur le territoire de la Commune de Montet.

Selon la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Art. 2a, al. 1

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

*Tous les documents peuvent être consultés au bureau communal durant les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet [www.montet-glane.ch](http://www.montet-glane.ch) rubrique « pilier public ».*

## PV de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021, salle communale, 20h00

### Procès-verbal de l'Assemblée communale du 07.12.2021, 20h00, salle communale

<b>Présences :</b>	<b>Syndic :</b>	Julien Ronce
	<b>Vice-syndique :</b>	Jean-Louis Demierre
	<b>Conseillers :</b>	Bernard Demierre
		Mathieu Janin
		Anne-Catherine Thévenaz
	<b>Secrétaire :</b>	Chantal Bosson
	<b>Administratrice finances :</b>	Sidonie Dorthe
	<b>Commission financière :</b>	Anne-Laure Barrale, présidente
		Sandra Demierre, secrétaire
		Cédric JeanRichard, membre, excusé
		Stephan Olgiati, membre
		Eric Reber, membre, excusé

### Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1er juillet 2021\*
  2. Budgets 2022
    - 2.1 Budget de fonctionnement, rapport de la Commission financière
    - 2.2 Budget des investissements, rapport de la Commission financière
    - 2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
  3. Présentation de la planification financière 2022-2026, rapport de la Commission financière
  4. Présentation et adoption du Règlement des Finances communales MCH2\*, rapport de la Commission financière
  5. Présentation et adoption des nouveaux Statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne (COGL)\*
  6. Présentation et adoption des nouveaux Statuts de l'Association Région Glâne-Veveyse (RGV)\*
  7. Présentation et adoption des nouveaux Statuts de l'Association des Pompiers Glâne-Sud (APGS)\*
  8. Présentation et adoption des nouveaux Statuts de l'Association pour la Construction et l'Exploitation d'un Centre sportif à Ursy (ACSU)\*
  9. Présentation et adoption des nouveaux Statuts de l'Association de Communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO)\*
  10. Divers
-

A 20h00, **M. le Syndic** ouvre la séance et salue les citoyennes et citoyens. Il les remercie de s'être déplacés pour cette assemblée communale. En raison des mesures sanitaires relatives au COVID-19, les participants sont invités à porter un masque de protection et à déposer leur identité sur les listes à l'entrée de la salle.

La salle a été préparée de façon à respecter les distances sociales, selon les directives de la Confédération. Cependant, le verre de l'amitié sera servi aux tables. Seuls les citoyens possédant le pass COVID pourront y assister. Cette assemblée communale du budget 2022 a été convoquée par avis tous-ménages, affichage au pilier public, affichage sur le site internet de la Commune et publication dans la Feuille Officielle n°46 du 19 novembre 2021.

Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (LEPD), Art. 2a, al. 2 ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la Commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la Commune qui sont domiciliés dans le Canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis C).

Tous les citoyens présents remplissent les conditions évoquées ci-dessus.

**Corinne Janin** est nommée scrutatrice unique pour l'Assemblée composée de 18 citoyennes et citoyens actifs/ves et 5 membres du Conseil communal qui voteront pour tous les objets sauf le procès-verbal.

**M. le Président** informe l'Assemblée que la séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal. Il demande si des remarques sont à relever concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas. **M. le Président** prie l'Assemblée à se lever pour rendre hommage en silence, à Monsieur Maurice **BERNARD**, décédé le 04.06.2021 et Monsieur Oscar **PERRIARD**, décédé le 27.08.2021.

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> juillet 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> juillet 2021 a été joint à la convocation et n'est pas lu. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre intervention, **M. le Président** passe au vote.

Votants	18	abstention (s)	2	majorité	10	OUI	16	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> juillet 2021, **M. le Président** remercie la secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal et cède la parole à **Sidonie Dorthe** pour la présentation du budget de fonctionnement 2022.

## 2. Budget 2022

### 2.1 Budget de fonctionnement

**Sidonie Dorthe** précise que les budgets 2022 sont présentés selon le nouveau modèle comptable MCH2 ordonné par l'Etat, ce qui a engendré plusieurs changements par rapport aux années précédentes. La classification est beaucoup plus détaillée, le comparatif avec le budget 2021 s'avère plus difficile. **M. le Président** relève que **Sidonie Dorthe** a effectué un énorme travail pour établir le budget 2022 selon les nouvelles normes MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les communes fribourgeoises avaient la possibilité de reporter d'une année la mise en application du MCH2, ce qui est le cas pour notre Commune. Ce dernier demande à l'Assemblée de l'indulgence et indique que nous serons vraisemblablement plus à l'aise avec le système dans un an. **M. le Président** prend pour exemple le compte des amortissements qui généralement était le compte « fourre-tout », les chiffres affectés à ce compte ont été splittés dans les comptes correspondant à leur affectation. **Sidonie Dorthe** reprend la parole et prévient qu'elle ne passera pas tous les postes point par point, mais ira directement aux totaux des chapitres et sous-chapitres. Elle s'arrêtera sur les postes importants qui ont considérablement changé par rapport à 2021.

## 0. Administration générale:

Total des charges : CHF 265'430.00

Total des produits : CHF 15'550.00

Seuls les comptes suivants subissent des modifications notoires :

0220.3010.00 Salaires du secteur financier : augmentation du taux d'activité de **Sidonie Dorthé** de 25% à 30%.

0220.3110.00 Meubles et appareils de bureau : CHF 950.00 : achat d'un meuble de bureau

0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences : nouvelle plateforme du cadastre communal.

0290.3144.00 Entretien des bâtiments CHF 12'000.00, comprenant divers petits travaux d'entretien pour certains bâtiments communaux du patrimoine administratif.

0290.3300.40 Amortissements planifiés des bâtiments administratifs CHF 52'500.00.

0290.4472.00 Revenu locatif de la salle communale et abri PC CHF 4'000.00.

Ce chapitre ne soulève pas de question.

## 1. Ordre public :

Total des charges : CHF 38'584.25

Total des produits : CHF 13'000.00

Ce chapitre ne soulève pas de question.

## 2. Enseignement et formation :

Total des charges : CHF 633'040.50

Total des produits : CHF 80'747.00

Le principal changement provient de l'accueil extrascolaire, avec l'engagement d'une auxiliaire. L'effectif est passé de 18 à 26 enfants depuis la rentrée 2021-2022.

2180.3010.00 Salaires du personnel de l'accueil extrascolaire CHF 75'700.00 contre CHF 37'000.00 en 2021.

Ce chapitre ne soulève pas de questions supplémentaires.

2180.3105.00 Frais de repas CHF 11'400.00 compensés au point 2180.4260.01 Participations des parents aux repas par des produits à hauteur de CHF 12'900.00.

Avec l'arrivée des habitants au Clos de Montet, nous pouvons envisager de nouvelles inscriptions. **M. le Président** intervient en informant que ce chapitre a souvent fait l'objet de remarques lors de précédentes assemblées, un nouveau règlement sera voté en avril prochain. La tarification a été revue et les charges seront compensées par l'application de ce règlement dès la rentrée 2022-2023. Cependant, un bénéfice sur ce poste n'est pas possible et serait inapproprié.

## 3. Culte, culture et loisirs :

Total des charges : CHF 90'891.15

Total des produits : CHF 0.00

3229.3612.00 Participation à l'association culturelle intercommunale (Bicubic) CHF 49'208.50.

3420.3010.00 Traitement du personnel entretiens extérieurs : CHF 6'000.00 : ce poste tient compte du salaire de l'employé communal affecté à l'entretien des extérieurs communaux.

**John Meyer** demande pourquoi les charges du compte 3229.3612.00 ont quasiment doublé ? **Anne-Catherine Thévenaz** répond qu'une saison culturelle pour la jeunesse a été créée. Les coûts du centre de sport et de loisirs EPICENTRE sont compris dans ce montant.

#### 4. Santé :

Total des charges CHF 202'628.55

Total des produits CHF 2'500.00

Ce chapitre comprenant principalement des charges liées, il ne soulève pas de question.

#### 5. Affaires sociales :

Total des charges CHF 214'446.15

Total des produits CHF 680.00

Tout comme le chapitre précédent, ce chapitre comprend essentiellement des charges liées, qui ont augmenté proportionnellement à la population. Ce chapitre ne soulève pas de question.

#### 6. Transports et communications :

Total des charges CHF 49'205.00

Total des produits CHF 0.00

6150.3141.00 Entretien des routes et de l'éclairage : CHF 14'500.00 : montant global pour divers travaux d'entretien communaux. Ce chapitre ne soulève pas de question. **Sidonie Dorthe** poursuit avec le chapitre suivant.

#### 7. Protection et aménagement de l'environnement :

Total des charges CHF 132'098.45

Total des produits CHF 126'937.80

Compte 710 Approvisionnement en eau (CHF 30'695.00) : ce compte doit être équilibré et s'alimente via une réserve.  
7101.3105.00 Achat d'eau pour revente à CHF 10'000.00. Nous achetons toujours l'eau de l'AGSO afin de contrebalancer la présence de chlorothalonil dans l'eau de notre source.

7101.3130.00 Frais d'analyses d'eau : CHF 5'500.00 frais pour les 4 analyses d'eau annuelles.

720 Traitement des eaux usées CHF 24'742.80) Ce compte s'équilibre par prélèvement à la réserve.

730 Gestion des déchets, total des charges : CHF 55'350.00, total des produits : CHF 41'500.00.

7301.3130.00 Frais de transports : CHF 39'000.00, compensés par les taxes de bases et d'utilisation.

7900.3132.01 Honoraires et frais d'avocats : CHF 10'000.00, relatifs au PAD des Ayeux, actuellement en procédure juridique.

7900.4390.00 Taxe de surveillance décharge : CHF 30'000.00. Les rentrées ont été ajustées pour 2022, proportionnellement à ce qui sera facturé pour cette année 2021.

Ce chapitre ne soulève pas de questions,

#### 8. Economie :

Total des charges : CHF 6'243.20

Total des produits : CHF 0.00

Ce chapitre ne soulève pas de question particulière de la part de l'Assemblée. **Sidonie Dorthe** poursuit avec le chapitre suivant.

## 9. Finances et impôts :

Total des charges : CHF 70'450.00

Total des produits : CHF 1'405'558.00

Le montant du produit des impôts CHF 1'199'940.00, ce montant nous a été communiqué par le Canton sur la base de 2019, nous l'avons prudemment adapté à l'évolution de la population de la Commune. Les contributions immobilières, impôts sur les gains immobiliers et impôts sur les mutations ont également été projetés avec prudence.

Le budget a été repris selon les données fournies par le Canton, en tenant compte avec précaution de l'arrivée des nouveaux habitants. Tout supplément ne sera que bénéfique pour la Commune.

961 Intérêts CHF 27'600.00, intérêts sur dettes et crédits. Le compte Raiffeisen et trésorerie de l'Etat ont été nettement améliorés, et les intérêts diminueront encore fortement sur ces comptes.

9630.3431.00 Achat de machines et mobilier CHF 6'000.00 : acquisition d'un adoucisseur d'eau.

9630.4430.00 Revenu locatif des appartements du patrimoine financier CHF 66'000.00.

Ce qui nous donne le récapitulatif ci-dessous, engendrant **un excédent de charges de CHF 58'044.45**

Commune de  
1674 Montet (Glâne)

Budget de fonctionnement 2022

### RECAPITULATION FONCTIONNEMENT

RECAPITULATION FONCTIONNEMENT	Budget 2022 CHF		Budget 2021 CHF	
ADMINISTRATION GENERALE	265'430.00	15'550.00	237'192.00	25'580.00
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENCE	38'584.25	13'000.00	38'430.00	10'000.00
FORMATION	633'040.50	80'747.00	566'490.00	22'200.00
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	90'891.15	0.00	59'210.00	0.00
SANTE	202'628.55	2'500.00	188'890.00	2'000.00
PREVOYANCE SOCIALE	214'446.15	680.00	186'865.00	680.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	49'205.00	0.00	47'063.00	0.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	132'098.45	126'937.80	121'780.00	154'580.00
ECONOMIE PUBLIQUE	6'243.20	0.00	4'830.00	0.00
FINANCES ET IMPOTS	70'450.00	1'405'558.00	65'085.00	1'309'505.00
TOTAUX	1'703'017.25	1'644'972.80	1'515'835.00	1'524'545.00
RESULTAT COMPTE DE FONCTIONNEMENT		-58'044.45		8'710.00

**M. le Président** revient sur l'immense travail effectué par **Sidonie Dorthe** et la remercie chaleureusement pour la production de ces chiffres. Les amortissements sont désormais calculés à partir de la date d'investissement selon une nouvelle méthode.

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. le Président** cède la parole à **Anne-Laure Barrale** pour la lecture du rapport de la commission financière (*rapport annexé au présent procès-verbal*).

Les charges se montent à **CHF 1'703'017.25** pour un total de produits de **CHF 1'644'972.80**, la perte de **CHF 58'044.45** au budget de fonctionnement peut être acceptée telle que présentée (*rapport annexé au présent PV*).

**M. le Président** remercie **Anne-Laure Barrale** pour sa présentation.

### a. Budget des investissements

Le budget 2022 des investissements ne comprend aucun nouveau poste et est donc composé de reports s'élevant à **CHF 620'413.20**.

**M. le Président** précise que les travaux prévus pour la réalisation du carrefour « Route de Moudon », sont reportés au printemps 2022 en raison d'un retard à déplorer lors de la signature de la convention avec certains propriétaires

des Jardins du Grammont et le Canton. Toutefois, L'exécutif veillera à ce que le Canton respecte la date annoncée pour les travaux, la sécurité des usagers étant une priorité.

Le goudronnage de la route communale aux Jardins du Grammont vient de s'achever. Au moment de boucler le budget 2022, les factures y relatives ne nous étant pas encore parvenues, le montant de CHF 61'423.15 est dès lors encore visible dans la présentation de ce jour. Le montant de CHF 499'657.15 pour la rénovation du réservoir est un report, ainsi que le montant de CHF 16'240.00, crédit d'étude pour la modification de la déchetterie. L'étude est en cours, un projet concret sera présenté à l'Assemblée communale courant 2022. **M. le Président** annonce que deux pistes sont explorées, soit l'installation de molok(s) ou d'un compacteur.

Pour l'aménagement du territoire, PAD « les Ayeux » deux reports sont mentionnés, CHF 3'185.— pour la part communale et CHF 23'4500 pour l'avance des coûts à la **Hoirie Agnès Demierre**.

**Sidonie Dorthe** annonce un total de CHF 620'413.20 pour le budget des investissements, représentant uniquement des reports ou des investissements en cours. Aucun nouvel investissement n'est présenté ce soir. **M. le Président** demande si cette présentation soulève des questions, ce qui n'est pas le cas. Il cède alors la parole à **Anne-Laure Barrale**, présidente de la commission financière pour la lecture du rapport (*rapport annexé au présent PV*).

Commune de  
1674 Montet (Glâne)

Budget d'investissement 2022

RECAPITULATION INVESTISSEMENTS				
RECAPITULATION INVESTISSEMENTS	Budget 2022 CHF		Budget 2021 CHF	
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	14'700.00	0.00	14'700.00	0.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	61'423.15	0.00	66'250.00	0.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	542'532.55	0.00	565'985.00	0.00
FINANCES ET IMPÔTS	1'757.50	0.00	142'300.00	0.00
TOTAUX	620'413.20	0.00	789'235.00	0.00
RESULTAT COMPTE D'INVESTISSEMENTS	-620'413.20		-789'235.00	

#### b. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Votants	22	abstention (s)	1	majorité	12	OUI	20	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Une personne ne se prononce pas.

**A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent les budgets de fonctionnement et des investissements 2022.**

**M. le Président** remercie encore **Sidonie Dorthe**, tous les membres du Conseil communal, ainsi que l'Assemblée pour la confiance témoignée.

### 3. Présentation de la planification financière 2022-2026

**M. le Président** présente la planification financière, exercice pas simple.

La colonne 2022 du document projeté représente les chiffres évoqués par **Sidonie Dorthe**. Ceux des années suivantes, sont majorés en fonction de l'évolution de la population escomptée. Une projection plus pointue s'avère compliquée, notamment en fonction du projet de l'éventuelle fusion, et de l'entrée en force du PAD « les Ayeux ». Pour l'instant le Conseil communal n'a pas d'informations calendaires à communiquer quant à l'aboutissement de ces projets. **M. le Président** se limite donc à exposer une vision globale des événements susceptibles de subvenir, et prend bonne note de la remarque de la commission financière demandant de ne pas envisager une augmentation

d'impôts. Le résultat d'une projection linéaire sans élément extraordinaire se solde par une perte proportionnelle, accrue par des charges liées en augmentation représentant déjà 70 % du budget communal. Montet est actuellement la 3<sup>ème</sup> commune la moins chère de la Glâne en termes d'imposition. Les communes de même dimension imposent des taux globalement plus élevés. La fortune de la Commune permettrait sans problème l'absorption de pertes proportionnelles sur 5 ans. La vision exposée reste très prudente, par ailleurs les rendements de la DCMI ont été nettement diminués toujours par prévoyance. En cas de rentrées provenant de la décharge, elles permettront alors de diminuer les pertes, et constitueront de bonnes surprises pour la Commune. **M. le Président** reconnaît qu'en l'état, cette présentation n'est pas optimale, au demeurant elle n'en reste pas moins une obligation.

**Patrick Pleinevaux** demande pourquoi les dettes diminuent jusqu'en 2025, puis augmentent dès 2026 ? **Sidonie Dorthé** répond qu'il s'agit de la variation de la population estimée sur la base des rentrées 2022.

**Stéphan Olgiati** répète qu'il est indispensable de rester très prudents avec les chiffres de la planification financière, en prenant simplement acte des montants présentés par le Conseil communal. **Sidonie Dorthé** affirme qu'il est bien difficile de faire des projections, même à moyen terme, principalement et toujours en raison des projets évoqués plutôt.

**Stéphan Olgiati** demande encore si les investissements sont inclus dans la planification présentée ?

**M. le Président** répond par la négative et informe que ces spéculations sont difficiles à prévoir pour le futur. **Stéphan Olgiati** formule à nouveau sa question de savoir si le Conseil a projeté des investissements pour les années futures ?

**M. le Président** confirme qu'il s'agit d'une planification de fonctionnement et non d'investissements. Toutefois l'exécutif la présentera lors d'une prochaine Assemblée communale. Le temps consacré à la mise en place de MCH2 a engendré un surcroît de travail et un manque de temps.

**M. le Président** cède la parole à **Anne-Laure Barrale** pour le rapport de la commission financière (*rapport annexé au présent PV*) et la remercie pour sa lecture.

#### 4. Présentation et adoption du Règlement des finances (MCH2)

**M. le Président** passe au point 4, règlement des finances MCH2, et commente les articles ayant subi des modifications :

Art. 3 → **Limite d'activation des investissements :**  
Le seuil avait initialement été fixé par l'exécutif à CHF 5'000.00. Sur recommandation du Canton, il a été porté à CHF 10'000.00. Les montants n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultat.

Art. 4 → al.1 **Compétences financières du Conseil communal :**  
**Sous réserve de couverture suffisante** par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 10'000.00.

Art. 6 → **Crédit additionnel :**  
Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de CHF 30'000.00.  
Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

L'Assemblée n'ayant pas de questions, **M. le Président** cède la parole à **Anne-Laure Barrale** pour lecture du rapport de la commission financière (*rapport annexé au présent PV*), et passe au vote.

Votants	21	abstention (s)	1	majorité	12	OUI	18	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2 personnes ne se prononcent pas.

**A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent le règlement des finances MCH2.**

**M. le Président** remercie encore les membres de la commission financière pour la séance constructive qui a eu lieu le 24 novembre 2021. Il passe à la présentation de l'état des liquidités.

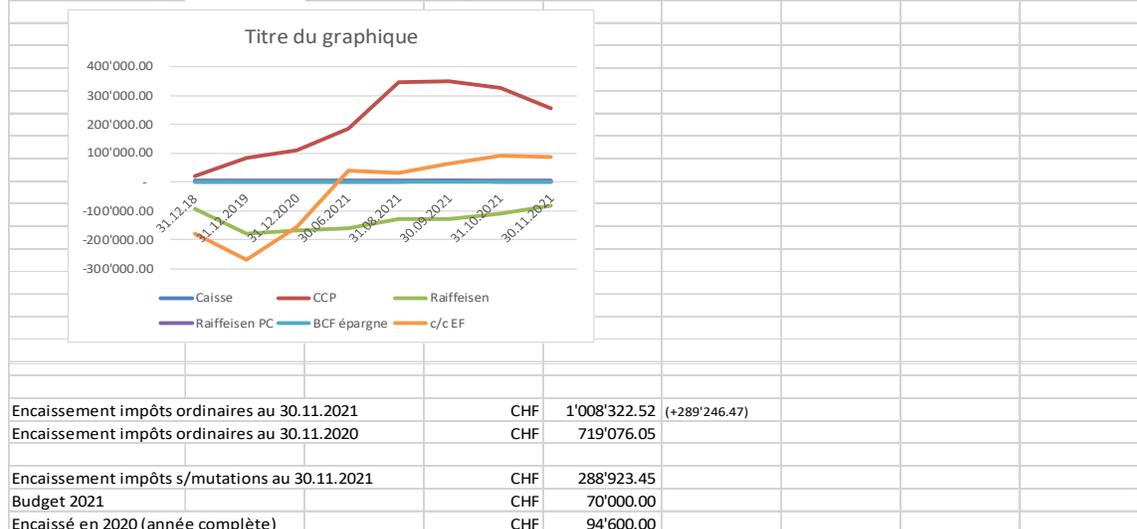
#### Etat des liquidités du 31.12.2018 au 30.11.2021 :

Entre 2018 et 2020 la situation financière s'est momentanément dégradée avant d'amorcer une amélioration dès 2020, grâce notamment aux droits de mutations et aux rentrées fiscales. Le compte Raiffeisen a été assaini. Le Conseil communal relaye avec satisfaction cette embellie.

**Stéphan Olgiati** demande si ce tableau n'aurait pas dû être présenté à la commission financière lors de la séance du 24 novembre dernier. M. le Président précise qu'il n'était pas disponible en la forme. Cependant, il prend note qu'à l'avenir ces informations devront être prêtes et présentées lors des futures rencontres, tout comme d'autres justificatifs de contrôles plus pointus en relation avec le bilan. Ces documents n'auront pas que de simples connotations avec l'état des liquidités. **M. le Président** termine et relève que ces bons chiffres sont principalement dus aux encaissements de droits de mutations et non aux encaissements de la DCMI.

Etat des liquidités								
	31.12.18	31.12.2019	31.12.2020	30.06.2021	31.08.2021	30.09.2021	31.10.2021	30.11.2021
Caisse	1'784.10	1'851.45	1'390.50	1'209.90	1'097.70	3'095.15	2'074.75	625.30
CCP	19'783.24	81'515.06	108'577.61	185'386.44	345'398.34	350'244.44	324'130.61	256'777.67
Raiffeisen	-93'034.14	-178'313.01	-167'781.72	-159'512.31	-130'262.51	-129'869.78	-109'869.78	-79'869.78
Raiffeisen PC	4'547.25	4'549.52	4'551.79	4'551.79	4'551.79	4'551.79	4'551.79	4'551.79
BCF épargne	1'773.25	1'773.15	1'772.75	1'772.00	1'772.00	1'772.00	1'772.00	1'772.00
c/c EF	-180'386.45	-267'694.40	-156'760.00	40'000.00	30'414.65	64'654.00	89'191.20	85'925.10

! Le c/c Etat Fribourg n'est pas encore à jour - toutes les charges au 30.11.2021 ne sont pas encore enregistrées sur leur plateforme.



Encaissement impôts ordinaires au 30.11.2021	CHF	1'008'322.52	(+289'246.47)
Encaissement impôts ordinaires au 30.11.2020	CHF	719'076.05	
Encaissement impôts s/mutations au 30.11.2021	CHF	288'923.45	
Budget 2021	CHF	70'000.00	
Encaissé en 2020 (année complète)	CHF	94'600.00	

L'Assemblée n'ayant pas de question supplémentaire en relation avec l'état des liquidités, **M. le Président** passe au point suivant et précise que les règlements qui seront votés ce soir, doivent l'être suite à l'obligation légale des associations de communes de passer au modèle comptable harmonisé MCH2, qui se résume à l'introduction d'une commission financière, et aux fonctions qui lui sont attribuées.

#### 5. Présentation et adoption des nouveaux statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne

**Mathieu Janin** ajoute d'emblée que ces statuts respectivement celui du COGLA ont déjà été adoptés par les Assemblées des délégués. **Anne-Catherine Thévenaz** souligne que ces règlements ont été validés par le Service des communes auparavant.

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. le Président** passe au vote.

Votants	23	abstention (s)	3	majorité	12	OUI	20	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent les nouveaux statuts du Cycle d'Orientation de la Glâne. **M. le Président** remercie l'Assemblée.

#### 6. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association Glâne-Veveyse (RGV)

Tout comme le point précédent, cette association doit introduire le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, obligatoire dès le 01.01.2022 et adapter ses statuts. **Anne-Catherine Thévenaz** souligne que les limites d'endettement ont également été fixées au niveau des investissements à concurrence de CHF 1'000'000.00 et au niveau des emprunts à un maximum de CHF 100'000.00. Les règles d'initiative et référendum ont été fixées selon des montants définis.

**M. le Président** passe au vote de l'adoption des nouveaux statuts.

Votants	23	abstention (s)	1	majorité	12	OUI	22	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent les nouveaux statuts de l'Association Glâne-Veveyse (RGV). **M. le Président** remercie l'Assemblée.

#### 7. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association des Pompiers Glâne-Sud (APGS).

**M. le Président** cède la parole à **Bernard Demierre** qui précise que cette association doit également, introduire le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, obligatoire dès le 01.01.2022 et adapter ses statuts. Cependant, l'art 3 al. 4 est quelque peu différent. *L'association peut construire, exploiter et gérer des locaux en accord avec les communes membres (Auboranges, Chapelle, Ecublens, Monet, Rue et Ursy).* La nouvelle caserne de Rue louera des locaux à la police cantonale. Le coût de cette caserne à charge de l'association, s'élève au total à CHF 3'390'000.00.

Les limites de crédit se montent à CHF 6'000'000.00 pour les investissements et CHF 100'000.00 pour le compte de trésorerie. Ce règlement a d'ores et déjà été adopté par l'Assemblée des délégués et approuvé par la commission financière. Ces statuts seront valables dès le 1.1.2022. Cependant un changement important aura lieu dès le 1.1.2023. Le Grand Conseil a voté en mars 2021 la création d'un bataillon de 5 corps de pompiers pour tout le canton, dont un pour les districts de la Glâne, Gruyère et Veveyse, qui sera dirigé par une association « géante » qui gèrera tous les corps d'associations de pompiers cantonaux. Par contre la caserne de Rue restera un point de départ important pour la Glâne avec Romont. On comptera en tout une douzaine de points de départs pour les 3 districts. On peut imaginer que l'APGS ne gèrera dans le futur que le bâtiment, mais plus l'ensemble de l'association. L'année 2022 sera une année de transition. Une légère mésentente a été réglée par les Préfets des 3 districts. Rue restera un point de départ avec des véhicules lourds, attractif pour la région Glâne-Sud. Des experts ont affirmé que le Sud du district pouvait « fusionner » avec une seule association. On s'avance vers une diminution des corps de pompiers, plus tard se posera la question des taxes non-pompiers, qui sera entièrement revue en raison de cette évolution. **Bernard Demierre** souligne que la Commune encaisse CHF 13'000.00 de taxes. Une fois de plus les communes ne seront plus concertées. Ces taxes deviendront des charges liées.

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. le Président** passe au vote.

Votants	23	abstention (s)	2	majorité	12	OUI	21	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent les nouveaux statuts de l'Association des Pompiers Glâne-Sud (APGS).

#### 8. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association pour la Construction et l'Exploitation d'un Centre sportif à Ursy (ACSU).

**M. le Président** cède la parole à **Anne-Catherine Thévenaz** répète également que tout comme les points précédents, cette association doit introduire le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, obligatoire dès le 01.01.2022 et adapter ses statuts. **M. le Président** passe au vote.

Votants	23	abstention (s)	1	majorité	13	OUI	22	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

**A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent les nouveaux statuts de l'Association pour la Construction et l'Exploitation d'un Centre sportif à Ursy (ACSU).**

#### 9. Présentation et adoption des nouveaux statuts de l'Association de Communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO).

**M. le Président** cède la parole à **Jean-Louis Demierre** pour la présentation de ces statuts de l'association qui tout comme les points précédents doit introduire le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, obligatoire dès le 01.01.2022 et adapter ses statuts. Le nouvel article 3 est ajouté et spécifie :

« L'Association a pour but de livrer de l'eau à ses membres et, le cas échéant, à des tiers. Pour atteindre ce but, l'Association :

- a) achète de l'eau au Service industriel de Bulle ou à d'autres fournisseurs ;
- b) négocie avec l'AVGG un contrat de transit de l'eau avec, au réservoir des Ecasseys, une capacité de réserve incendie pour les communes dépourvues de réservoir incendie ; »

L'Assemblée n'ayant pas de question, **M. le Président** passe au vote.

Votants	23	abstention (s)	1	majorité	13	OUI	22	NON	0
---------	----	----------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

**A main levée, les citoyennes et citoyens actifs présents approuvent les nouveaux statuts de l'Association de Communes pour l'Adduction d'Eau de la Glâne Sud-Ouest (AGSO).**

#### 10. Divers

**M. le Président** apporte d'emblée certaines informations, spécialement concernant les mandats ordonnés par l'Assemblée.

- ⇒ Mandat d'étude d'amélioration de la déchetterie. Cette étude est en cours de réalisation.
- ⇒ Mandat de convention de prêt avec **l'Hoirie Agnès Demierre**, cette convention est également en cours de rédaction.
- ⇒ Sondage de fusion du 07.11.2021. La population a choisi l'option d'une étude de fusion avec la commune voisine d'Ursy. L'assemblée communale d'Ursy aura lieu le 13.12.2021. Ensuite de cette assemblée, les conseils communaux des 2 communes se rencontreront courant 2022 pour entamer ce projet d'étude.

**Anne-Catherine Thévenaz** rappelle que la célébration de la fenêtre de l'Avent aura lieu le 22.12.2021 devant la salle communale. En cas de temps défavorable la manifestation aura lieu à l'intérieur avec le pass COVID. Elle souhaite d'ores et déjà la bienvenue à tous. Une animation aura lieu pour agrémenter la soirée.

**Andrzej Kulik** s'étonne de ne plus voir les bacs à fleurs servant de ralentisseurs de la circulation et regrette que certains usagers de la route de Montilier circulent à pleine vitesse sur cet axe. Il demande de remettre en place des ralentisseurs.

**Monique Richoz** confirme avoir bloqué une voiture aux plaques française (67). **Bernard Demierre** installera des modérateurs vendredi matin 10.12.2021. (*ndlr*, le point avait été annoncé en séance du Conseil communal. **Bernard Demierre** avait prévu cette intervention par la pose d'un bac et d'une signalisation).

**Mathieu Janin** remercie les participants aux fenêtres de l'Avent et demande qu'ils envoient une photo afin de réaliser une vidéo souvenir qui sera présentée prochainement.

**Stéphan Olgiati** demande à quel stade se trouve l'avancement du PAD « Les Ayeux ». La secrétaire informe que le SeCA a accepté le volet technique. Le volet stratégique (juridique) doit encore être ratifié. Cependant le SeCA nous demande de patienter, en principe la détermination aux oppositions sera déposée avant le 31.12.2021. **M. le Président** précise que les oppositions étaient pointues et contenaient de multiples points relevés par les opposants.

**Roselyne Dizerens** remercie le Conseil communal d'offrir les sapins de Noël aux habitants et de faire perdurer cette tradition.

**Françoise Demierre** annonce que le Petit Nouvel An est reporté au 29 janvier 2022 et espère que les mesures sanitaires seront assouplies d'ici là. Elle fait appel aux participants de l'Assemblée pour se joindre à la Commission d'animation en manque de membres. **M. le Président** propose les services du Conseil communal pour apporter de l'aide si nécessaire à la commission lors de cette manifestation.

**M. le Président** termine par remercier spécialement **Sidonie Dorthé** qui fête ce soir son anniversaire. Un bouquet de fleurs lui est remis.

**Bernard Demierre** annonce que le 9 avril 2022, un tour des forêts et vallée de la Broye aura lieu avec un pique-nique.

**M. le Président** se déplace pour faire face au bureau, Il remercie les membres de l'exécutif et remet une attention aux conseillers et au personnel.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** lève la séance à 21.41 h, il invite les citoyens/ennes au bénéfice du pass COVID à partager un apéritif offert par la Commune en restant assis et installés aux tables.

---

## Informations pratiques

<b>Secrétariat communal</b>	<b>Chantal Bosson</b>	commune@montet-glane.ch
<b>Caisse communale</b>	<b>Sidonie Dorthe</b>	caisse@montet-glane.ch
<b>Adresse</b>	<b>Impasse Champ le Derrey 6</b>	<b>1674 Montet</b>
<b>Téléphone</b>	<b>021 909 41 80</b>	
<b>Site internet</b>	www.montet-glane.ch	
<b>Ouverture du guichet</b>	Lundi	09h00 – 11h30
	Mardi	17h00 – 19h00

<b>Fermeture du bureau communal et la déchetterie</b>	
<b>Lundi de Pâques</b>	<b>18.04.2022</b>
<b>Lundi de Pentecôte</b>	<b>06.06.2022</b>
<b>Vacances de l'administration</b>	<b>01.08 au 15.08.2022 inclus</b>

<b>Déchetterie</b>	<b>Nathalie Monney</b>	commune@montet-glane.ch
<b>Ouverture ordinaire</b>	Lundi	18h00 – 19h30
	Mercredi	18h00 – 19h30
	Samedi	08h30 – 11h00
<b>Ouverture d'été pour les déchets verts uniquement du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre</b>	Samedi	15h30 – 16h30

<b>Dates à retenir</b>	
<b>Apéritif de printemps</b>	27.04.2022
<b>Soirée magie</b>	21.05.2022
<b>Pèlerinage des Marches</b>	05.06.2022
<b>Fête nationale</b>	31.07.2022
<b>Coup de balai</b>	24.09.2022
<b>Pizzas et pain au four à pain</b>	08.10.2022

## BILAN DES 300 PREMIERS JOURS DE LA NOUVELLE LEGISLATURE

Suite à l'assermentation des nouvelles autorités qui a eu lieu le 24 avril 2021 à Romont, vous trouverez ci-après, les principales activités réalisées durant cette première année de fonction.

### Administration, assemblées, culture

- Organisation de l'Assemblée communale le 1er juillet 2021, et constitution des commissions communales pour la législature 2021-2026,
- Organisation de la Fête nationale le 31 juillet 2021, avec l'allocution de M. Dominique Butty, député,
- Opération « coup de balai le 18 septembre 2021,
- Organisation de l'Assemblée communale le 7 décembre 2021,
- Organisation des fenêtres de l'Avent, et d'un apéritif sur la place de la salle communale le 22 décembre 2021,
- Elaboration du règlement d'organisation du Conseil communal,
- Organisation du sondage en vue d'une étude de fusion,

### Déchetterie

- Etendue des ouvertures de la déchetterie,
- Etude pour l'amélioration de la gestion des déchets,

### Bâtiments communaux

- Réparation de la cloche de l'ancienne école,
- Entretien de la salle communale,
- Entretien des appartements loués, chemin de l'Ecole 24,

### Accueil extrascolaire

- Agrandissement et entretien des locaux de l'accueil extrascolaire,
- Engagement d'une nouvelle auxiliaire, Madame Fanny Monnin,

### Constructions

*Permis de construire délivrés par le Conseil communal :*

- Vincent Johnner, aménagement d'une haie vive, sur une butte en terre en bord de propriété,
- Fanny et Yann Monnin, construction d'une pergola,
- Commune de Montet, entretien d'une place extérieure sur le site de la déchetterie,
- Jérôme Rey, création d'une fenêtre de toit,
- Stéphane Bieri, création de 2 place de parc et changement d'affectation d'un garage en salle de jeux,
- Patrick Guignard, installation d'un SPA avec pompe à chaleur encastrée,
- John Meyer, changement d'affectation de la salle de fitness en studio,

*Permis de construire délivrés par la Préfecture :*

- Falta Boukar et William Mgbaman, construction d'une villa individuelle,
- Suzanne Vienny, création d'un studio au sous-sol et installation d'un canal de fumée en façade,
- Xavier Caseiro, mise en conformité des aménagements extérieurs avec dérogation à la limite de la route communale,



## COMPTES 2021

### RECAPITULATION FONCTIONNEMENT

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
Administration	211'470.50	38'076.55	193'995.00	31'000.00	176'933.46	33'662.55
Ordre public	17'079.16	10'040.05	26'430.00	10'000.00	28'026.00	8'717.55
Enseignement et formation	631'082.40	88'546.20	564'410.00	33'175.00	483'273.60	44'272.05
Culte, culture et loisirs	68'506.40	0.00	71'020.00	0.00	57'796.45	0.00
Santé	193'350.35	2'057.00	188'890.00	2'000.00	179'901.15	2'565.90
Affaires sociales	184'653.59	840.80	186'865.00	680.00	169'469.15	675.80
Transports et communications	39'374.40	0.00	26'520.00	0.00	23'146.20	0.00
Protection et aménagement de l'environnement	211'558.40	203'699.95	121'420.00	155'380.00	177'305.30	127'655.65
Economie	5'221.60	0.00	5'430.00	0.00	4'073.40	0.00
Finances et impôts	141'540.36	1'831'700.62	167'100.00	1'328'555.00	270'725.25	1'491'847.92
<b>Totaux</b>	<b>1'703'837.16</b>	<b>2'174'961.17</b>	<b>1'552'080.00</b>	<b>1'560'790.00</b>	<b>1'570'649.96</b>	<b>1'709'397.42</b>
<b>Résultat du compte de fonctionnement</b>	<b>471'124.01</b>		<b>8'710.00</b>		<b>138'747.46</b>	

### RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	800.00	0.00
Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Enseignement et formation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Culte, culture et loisirs	0.00	0.00	14'700.00	0.00	299.60	0.00
Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Transports et communications	86'635.75	3'000.00	86'050.00	0.00	1'966.20	0.00
Protection et aménagement de l'environnement	45'235.20	0.00	561'350.00	0.00	9'895.30	0.00
Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Finances et impôts	89'686.30	0.00	168'935.00	0.00	313'339.50	0.00
<b>Totaux</b>	<b>221'557.25</b>	<b>3'000.00</b>	<b>831'035.00</b>	<b>0.00</b>	<b>326'300.60</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat du compte d'investissement</b>	<b>-218'557.25</b>		<b>-831'035.00</b>		<b>-326'300.60</b>	

# Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat

LAISSE  
LA NATURE  
FAIRE  
SA LOI

---

ADMIRE  
LE  
RÉSULTAT



10 commandements  
pour un environnement  
sans pesticides et sans  
produits chimiques



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



- 6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- 7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- 8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- 9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- 10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

Informations supplémentaires  
Service de l'environnement SEN,  
Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,  
T +41 26 305 37 60,  
[www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen)



COUPE DE PESTICIDES  
ET/OU D'ENGRAIS  
CHIMIQUES

Service de l'environnement SEN  
Année 2022/2023



Le Service des forêts et de la nature (SFN) vous rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse entre le **1<sup>er</sup> avril et le 15 juillet** dans les zones forestières.

## Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et les sentiers forestiers

Evitons de toucher les animaux ou de les déplacer



Merci !



## Pèlerinage des Marches

Dimanche 5 juin 2022

Rendez-vous chez Monique et Marcel Richoz,

Chemin des Corbettes 2,

Départ 01h00 pour parcourir les 25 km séparant Montet de Bulle

Pour plus d'informations :

Monique Richoz 021 909 56 50

Anne-Catherine Thévenaz 079 501 48 57



La tradition veut qu'à Montet, une marche silencieuse reliant le village à la chapelle des Marches se perpétue d'année en année, pour commémorer la disparition d'une grande partie de la population du village, décimée par la peste dans les années 1800.



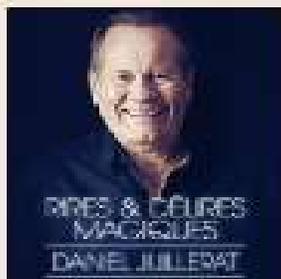
**Solrée Magie !**

**« Réservez la date du 21 mai pour vivre une soirée magique ! »  
Venez partager une belle soirée en regardant le spectacle du magicien «  
Daniel Jullerat »**

**(magicien, mentaliste, ventriloque pour enfant et adulte)**

**Tout en profitant d'un bon repas.**

**Plus d'informations suivront par le comité d'animation de Montet.  
(Françoise Demierre, Philippe Meyer, Isabelle Perrottet et José Monteiro)**



Dans l'attente de vous rencontrer nombreux à l'Assemblée communale, ainsi qu'aux différents événements organisés par la commission d'animation ou le Conseil communal, nous vous adressons, chères Concitoyennes, chers Concitoyens, nos salutations les meilleures